

# Subventions action culturelle et territoriale

## Projets d'éducation artistique et culturelle à dominante jeunes 0 - 25 ans

Projets territoriaux encadrés par une convention  
Ateliers artistiques\*

Enseignements de spécialité et optionnels\*

Projets de sensibilisation

Projets livre et lecture\*

Projets d'éducation aux médias

Conservatoires

Formation d'acteurs de l'éducation culturelle

\* Uniquement en temps scolaire

### Comment composer le dossier ?

Formulaire Cerfa ou formulaire ad hoc

Tableau et fiche de subvention projets

Tableau ou fiche de Bilan projet 2020/2021

### Porteurs éligibles

Acteurs culturels quel que soit leur statut :

**Tous statuts juridiques**

### Date limite du dépôt des dossiers

30 Octobre de l'année N-1



## Projets de territoire à dominante adultes

Actions culturelles en milieu rural

Actions favorisant la cohésion sociale

Formation des encadrants des publics concernés

Actions dans le cadre de la politique de la ville

### Comment composer le dossier ?

Formulaire Cerfa ou formulaire ad hoc

Tableau de subvention projets

Tableau de Bilan projet 2020/2021

Adresser au conseiller action culturelle et territoriale de la DRAC une copie du dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville

### Porteurs éligibles

Acteurs culturels quel que soit leur statut :

**Tous statuts juridiques**

### Date limite du dépôt des dossiers

30 Octobre de l'année N-1



## Projets concernant des personnes en situation spécifique

**Programme Culture et Handicap (hors programme Culture/Santé)**

### Comment composer le dossier ?

- Formulaire Cerfa ou formulaire ad hoc

### Porteurs éligibles

Acteurs culturels sans partenariat avec des structures affiliées à l'ARS, quel que soit leur statut

**Tous statuts juridiques**

### Date limite du dépôt du dossier

**30 Octobre N-1**

**Programme Culture/Santé**

### Comment composer le dossier ?

Consulter le site de l'association régionale interSTICES  
<https://www.interstices-auvergnerhonealpes.fr>

### Porteurs éligibles

Hôpitaux et les structures médico-sociales affiliées à l'ARS

**Tous statuts juridiques**

### Date limite du dépôt du dossier

À consulter sur le site de l'association régionale interSTICES

**Programme Culture/Justice**

### Comment composer le dossier ?

- Formulaire Cerfa ou formulaire ad hoc  
- Fiche projet Culture/Justice

### Porteurs éligibles

Acteurs culturels quel que soit leur statut

**Tous statuts juridiques**

### Date limite du dépôt du dossier

**10 Janvier N**

&

## Aides aux chantiers internationaux de jeunes bénévoles

Aide aux projets

### Comment composer le dossier ?

Formulaire Cerfa ou formulaire ad hoc

### Porteurs éligibles

Les associations organisatrices de chantiers internationaux de jeunes bénévoles, coordonnées par l'association régionale Cotravaux et dans le cadre de la concertation interservices des services de l'État et des collectivités territoriales

### Date limite du dépôt des dossiers

31 Mars de l'année N

&

## Projets Villes et Pays d'art et d'histoire et de formation continue

Aide à l'emploi    Aide à la formation    Aide aux projets

### Comment composer le dossier ?

Formulaire Cerfa ou formulaire ad hoc

### Porteurs éligibles

Collectivités territoriales ayant déjà conclu une convention Ville ou Pays d'art et d'histoire

Acteurs culturels en charge de la formation continue

### Date limite du dépôt des dossiers

30 Octobre de l'année N-1

## **Modalités de dépôt des dossiers**

Le dossier est à renvoyer par courrier électronique à  
**[pact.drac.ara@culture.gouv.fr](mailto:pact.drac.ara@culture.gouv.fr)**

Avec l'objet suivant: N° du département du siège social / Nom officiel de la structure / Dépôt dossier subvention année N

Exemple: 43 / Association Cultur'ARA / Dépôt dossier subvention 2022

**Tous les documents mentionnés ci-dessus  
sont téléchargeables à partir du site de la  
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**